

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 25 AOÛT 2011

---

Présents : MM. BERNOS, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MAILLET, Mme REGUEIRO, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	André MINUZAN	à	Patrick SEBAT
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Gilles BITAILLOU	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	Jean-Louis VALIANI
	Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Alain OLIVE	suppléant de	Gérard LEPRETRE
	Jeanne LARAN	suppléante de	Daniel LACRAMPE

Excusés : David LAMPLE, Fabien REICHERT, André LABARTHE, Jean-Pierre TERUEL.

#### RAPPORT N° 110825-04-CON

#### MEDIATHEQUE/PARVIS : AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Madame JAUBERT-BATAILLE précise que pour la réalisation des opérations Médiathèque et Parvis à la confluence des Gaves, un contrat d'assurance Dommages-Ouvrage avait été conclu avec AXA Assurances. Naturellement, les dispositions de ce type de contrat prévoient de le réactualiser en fin de chantier.

Nous avons transmis les éléments nécessaires et depuis, des échanges avec la compagnie d'assurance et la ville d'Oloron ont été engagés concernant la prise en compte de certaines prestations du parvis, notamment le dallage.

Ces derniers jours un accord a été trouvé. Compte tenu des travaux réalisés, l'avenant s'élève à 46 859.56 € dont 13 655 € environ à la charge de la CCPO dans le cadre de l'opération Médiathèque et 33 205 € pour le parvis, qui seront in fine, pris en charge par la ville d'Oloron.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget de l'opération Médiathèque. Pour le parvis, il convient de voter des crédits qui seront compensés par le remboursement de la ville d'Oloron.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant et régler la somme correspondante
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 août 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT